



POST TENEBRAS LVX

## ARRÊTÉ

modifiant l'orthographe du lieu-dit et du chemin de la Pommière en "La Paumière".

du 8 juillet 1953

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la lettre de la mairie de Chêne-Bougeries, adressée au Conseil d'Etat en date du 29 juin 1953, demandant de changer l'orthographe du lieu-dit et du chemin de la Pommière en "La Paumière";

vu le préavis favorable du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries, en séance du 19 mai 1953, et l'accord du service des archives d'Etat, pour le rétablissement du nom de "La Paumière";

vu le règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931;

## ARRETE :

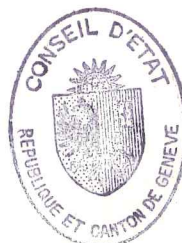
De rétablir l'ancien orthographe du lieu-dit et du chemin "la Pommière" en "LA PAUMIERE" conformément aux indications figurant sur les anciens plans cadastraux datant de 1789.

\*\*\*\*\*

Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat:

Communiqué à :

Travaux	6 ex.
Archives	1 ex.
Mairie	1 ex.
Sautier	1 ex.



*F. Combed*